

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 octobre 2022

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Football club de Sceaux »

Rapporteur : Philippe Tastes

Le Football club de Sceaux compte près de 180 adhérents et constitue une association fortement ancrée sur la Ville, avec notamment 135 jeunes de moins de 18 ans, soit 75% des adhérents.

Depuis la rentrée 2021, un nouveau bureau et un nouveau président exercent leurs fonctions et ont souhaité mener une politique plus ambitieuse et volontariste pour le « Football club de Sceaux » avec notamment :

- la création d'une section Futsal,
- le développement de créneaux supplémentaires sur le terrain de la Grenouillère,
- la consolidation de l'achat des équipements des joueurs dû à un nombre plus important d'adhésions et donc de participants (+30% cette année),
- l'acquisition de matériel pour améliorer les conditions d'entraînement de l'école de football pour les plus jeunes.

Par ailleurs, le club a développé sa politique sociale et jeunesse avec par exemple :

- une visite pédagogique des adhérents de site de l'équipe de France de Football à Clairefontaine,
- la création de sept emplois en service civique au sein du club,
- une mise à niveau des frais de défraiement des éducateurs sportifs du club.

En outre, le Département a augmenté de manière substantielle le tarif de la location des terrains de football du site sportif de la Grenouillère qui passe de 2 800 € à 5 500 €.

Aussi, compte tenu de la mise en place de ses nouvelles orientations sportives et des nouvelles charges pesant cette année sur lui ; le club demande à la Ville une subvention exceptionnelle de 2 500 €.

Le montant accordé de la subvention dans le cadre du budget primitif 2022 est de 25 000 €.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accorder à l'association « Football club de Sceaux » une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 2 500 € pour cette année.